

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD387

présenté par  
M. Fugit, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 34, substituer au mot :

« Elle »,

les mots :

« L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.